Préparatif des élections générales au Mali : LA CENI illégale disqualifiée pour le débat sur l'organe unique

MALI TO THE PROPERTY OF THE PR

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI **01 FEVRIER** 2021

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION





Transition au Mali : Les analyses et propositions du Consortium des OSC



Qualification des Aigles en 1/4 du Chan 2021 : Oh que ce fût difficile !

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au jeudi 28 janvier 2021



Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

8091

dont 1254 font l'objet d'un suivie médical Guéris

5945

Décès

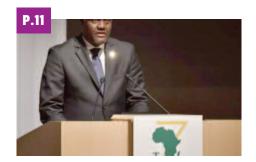
330

dont 67 dans la communauté



Sommaire «

Une	Koulouba : Respectable siège de la République ou nouveau cirque ?	P.5
Brèves	Kita: Atelier d'échange et de proposition du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche Sommet extraordinaire de l'UA: Moussa Faki Mahamat seul candidat en lice pour la Commission Gao: Agression à domicile Sénégal: La bataille pour la libération de Boubacar SEYE s'internationalise 12 Sénégal: Me Ciré Clédor LY dit qu'« On doit auditer le travail du procureur de la République » L'affaire de la zone aéroportuaire: Des vieillards, des femmes et des enfants dorment dehors sans aide humanitaire de l'état Soutien militaire de la France au Mali: Entretien de la ministre des armées avec son homologue malien	P.11 P.12 P.12 P.12 P.13 P.13
Actualité	Monnaie unique de la CEDEAO : L'ECO attendra encore ! Appui de la MINUSMA à la riposte nationale contre la COVID-19 : La presse malienne reçoit du matériel de protection Démolition dans la zone aéroportuaire L'ancien maire : Alou Coulibaly déshabille Adama Sangaré et Ami Kane CHU-IOTA : Rien que des performances et des innovations avec le DG Seydou Bagayoko	P.14 P.15 P.17 P.18
Politique	Alliance « dangereuse » entre l'imam Dicko et les colonels de Kati : Chouala Bayaya Haidara appelle les responsables de la transition à la vigilance Transition au Mali : Les analyses et propositions du Consortium des OSC Préparatif des élections générales au Mali : LA CENI illégale disqualifiée pour le débat sur l'organe unique Plateforme de soutien à la candidature de Yacouba Zanfing Doumbia : Préparatifs des prochaines élections communales de Tiakadougou-Faraba	P.20 P.22 P.24 P.25
Culture & société	Danse au Mali : FARI FONI WAATI, le premier festival déconfiné	P.26
International	Côte d'Ivoire : Le Groupement des Négociants Ivoiriens (GNI) invite le Conseil Café-Cacao (CCC) à mettre fin au monopole des multinationales pour favoriser la transformation locale Présidentielle au Niger : Mohammed Bazoum et Mahamane Ousmane qualifiés pour le 2e tour	P.27 P.23
Sport	Qualification des Aigles en ¼ du Chan 2021 : Oh que ce fût difficile !	P.30







Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye

Niass - Faladié (Bamako - Mali)

Email: ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com Contacts: +223 70 44 22 23

- Redacteur en Chef : Amadou TALL
- Rédaction Générale: Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant**: Moctar Sow
- Service Commercial: Youssouf Diarra
- Secrétariat : AZIA Bénédicte

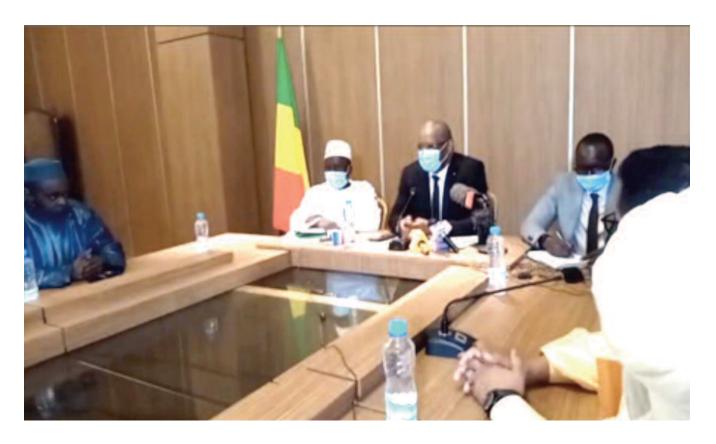
Le champ d'application de la Loi nº2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Koulouba : Respectable siège de la République ou nouveau cirque ?

Jeudi dernier, 28 janvier 2021, une forte délégation d'une nouvelle association créée par l'ex-coordinateur général de la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS) Issa Kaou N'Djim a été reçue en grande pompe à Koulouba par le Directeur de Cabinet, le chef de cabinet et un chargé de mission du colonel-major Bah N'Daw, « président civil » de la transition en cours au Mali.

l'occasion de cette rencontre, les visiteurs et leurs hôtes, par l'inanité des propos tenus, les comportements de « grin » de certains participants, les doléances formulées et les engagements pris ont transformé le supposé respectable siège de la présidence de la république en un véritable cirque ou des clowns se surpassaient les uns les autres.

On se rappelle les critiques acerbes de IBK contre ATT qu'il accusait de folkloriser le pouvoir. Ces critiques n'étaient pas dénuées de fondement en raison du populisme au sommet

qui était la marque de fabrique du défunt président. Mais IBK lui-même a fini par transformer le palais de la République en un cercle ou se succédaient tous ses laudateurs faisant de Koulouba un grand théâtre.

Du théâtre au cirque, il n'y a qu'un tout petit pas que vient de franchir l'administration Bah N'Daw. Et cela a été d'autant plus facile à franchir que c'est le même metteur en scène qui continue à officier. En effet, celui qui s'est présenté à ses hôtes comme le directeur de cabinet du Président de la Transition, Ibrahima Traoré, a omis de préciser à ses visiteurs qu'il

assumait les mêmes fonctions sous IBK qui l'a d'ailleurs nommé à ce poste. Le Directeur de cabinet, on le sait, n'est pas un poste purement technique. Il est surtout d'essence politique et reflète toute la confiance, voire les liens personnels qui existent entre le titulaire et le chef de l'Etat. Comment dans ces conditions, la même personne peut servir IBK et ses tombeurs et géôliers dont les noms ont été égrenés par Kaou N'Djim et qui sont le vice-Président de la transition le colonel Assimi Goita ou encore le président du Conseil National de la Transition (CNT) le colonel Malick Diaw. Au plus profond de lui-même Ibrahim Traoré n'était-il pas mal à l'aise ? Apparemment non! Et voilà qui explique pourquoi nos valeurs morales et éthiques se délitent car, rappelons-le, « le poisson pourrit par la tête». A ses côtés, se trouvait un autre ex-thuriféraire de l'ancien président, Ismaël Sacko qui, à la tête de son parti lilliputien se baladait à travers le pays pour chanter les louanges de son ex-patron.

En face d'eux se trouvait l'inénarrable Issa Kaou N'Djim, à la tête d'une délégation de sa nouvelle machine à escroquer dénommée « Appel Citoyen pour la Réussite de la Transition – ACRT » composée d'illustres inconnus. En conflit feutré avec son ex-mentor l'imam Mahmoud Dicko et sachant qu'il perdra inélucta-



blement et la partie et la CMAS, Issa Kaou N'Djim, qui a un don extraordinaire pour sentir le bon coup et pousser le pion gagnant a rapidement mis son ACRT sur les fonts baptismaux. Objectif: tirer le maximum de sous et d'avantages de la transition en s'en faisant le principal avocat et l'efficace bouclier.

Le défenseur de la cause de la transition dit devoir faire le tour du Mali pour apporter la bonne parole. Mais le tour du vaste Mali, on le sait, ne se fait pas à pied. Il faut bien sûr et avant tout une logistique. Et sur ce point l'argumentaire est prêt : c'est celui et son compère, complice et maître Mahmoud Dicko ont utilisé pour soutirer un véhicule flambant neuf à Boubou Cissé avant de le brocarder publiquement trois jours plus tard et même inviter ses ouailles à s'armer de coupe-coupe et de bâton contre son régime.

Que la présidence se tient donc prête : l'ACRT de Issa Kaou N'Djim, tout comme la CMAS de Mahmoud Dicko hier, et dont il était le tout puissant Coordinateur général avant sa défénestration, demandera des moyens importants

de déplacement. Evidemment, et cela va de soi, il faudrait pour cela du carburant et beaucoup de carburant. Sans compter le prix de la cola à donner aux autorités traditionnelles et religieuses qui seront appelées à soutenir la transition. Il faudrait aussi penser aux griots qui porteront la parole et dont une association, a déjà été enrôlée dans l'association. Du moins officiellement.

Mais Issa Kaou N'Djim est plutôt expert à soutirer des sous au nom de la communication dont il se dit expert. Certes, il confond allègrement animateur de radio, porte-parole d'imam et communicateur. Mais plus que quiconque, il sait vendre et tirer profit de son « expertise en communication. ».

D'ailleurs, il anticipé sur ce point en déclarant « Notre frère et ami ministre directeur de cabinet du président vient de le dire il n'y a pas grand-chose qui sépare les maliens. Moi, de mon point de vue je peux peut-être dire que la seule chose qui sépare les malien, souvent, c'est un problème de communication. C'est pourquoi j'ai parlé tantôt de communication à dimension culturelle. Nous pensons aujourd'hui, qu'il faut faire le relais envers les populations.»

Mais le plus inacceptable ou plus exactement l'ahurissant spectacle a été donné par le di-





recteur de cabinet et ses blagues de mauvais goût en un lieu où le sérieux doit l'emporter et dans l'exercice d'une fonction ou la retenue est la règle. Comment peut-il donc se permettre des familiarités telles « Kaou N'Djim me doit de la cola », « nous étions ensemble à la Mecque » ou encore « j'ai cessé d'être son ami. » ? Il est vrai que Isaa Kaou N'Djim, trafiquant d'influence devant l'éternel ne pouvait rater cette occasion pour se faire valoir « le ministre directeur de cabinet qui est un frère, un ami et au-delà de cela, un confident.»

Mais le pire était à venir car le même a osé demander ses besoins pour y contribuer. Kaou N'Djim a bondi sur l'occasion pour préciser que « Ce que nous attendons du président de transition et son cabinet c'est aider ACRT à se structurer et à faire le maillage sur

le terrain.»

Et le ministre Directeur, très prévenant de dire qu'« ils doivent être les démembrements dans les régions pour expliquer le bien fondé des décisions qui serons prises et par les institutions et par le gouvernement, les aider de leur mieux. » Et pour cela « nous avons convenu de nous revoir d'élaborer une fiche de travail que nous suivrons et ce opposable à chacun. »

Ce soutien annoncé se fera sur deniers propres ou avec l'argent du contribuable ? D'où viendraient alors ces fonds personnels ou sur quelle ligne budgétaire prélever les subsides à verser à Issa Kaou N'Djim et à son ACRT. Depuis quand une association naissante, sans récépissé peut-elle un supplétif officiel de l'Etat ?

Plus que de la légèreté, ce cirque, avec ces

clowns et ses numéros acrobatiques révèlent dramatiquement la nature profonde de la transition en cours : la continuité avec les hommes et le système IBK. Il faut craindre alors que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets.

Quant à Issa Kaou N'Djim, il a quitté le nouveau cirque bien content du spectacle dont il était le co-producteur « Au-delà de ce qu'on espérait du président de la transition, non seulement nous avons été bien accueilis, encouragés, mais aussi une proposition concrète de nous soutenir dans l'implantation, dans la structuration et dans la mise en œuvre effective de la transition.»

Ainsi va notre Mali.

Moctar Sow



« LU SUR LA TOILE »

Figaro du Mali

Message de félicitations du Président de la Transition suite à la qualification des Aigles pour les demi-finales du Championnat d'Afrique des Nations CHAN 2021.



"Chers Aigles,

Comme tous nos compatriotes, j'ai suivi votre prestation de ce jour. Je suis heureux et fier de votre qualification obtenue de haute lutte pour les demi-finales du CHAN 2021.

Toute la Nation malienne vous soutient et salue vos excellents résultats jusque là.

Par votre combativité et votre amour de la Patrie, vous irez encore plus loin. Toutes mes félicitations à vous mes chers enfants et à votre encadrement.

Le Mali vous regarde, compte sur vous et vous bénit.

Vive les Aigles et vive le Mali"

Bamako le 30 janvier 2021

SEM Bah N'DAW

Président de la Transition

Chef de l'Etat



VENDREDI 29 JANVIER 2016 - VENDREDI 29 JANVIER 2021 : BIRAMA TOURÉ DISPARU DEPUIS 5 ANS JOUR POUR JOUR...



Communiqué à votre attention!

La Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) porte à la connaissance de l'opinion publique de l'arrêt de sa campagne de navigation 2020-2021 par le retour du bâteau Express Modibo KEITA, le vendredi 29 janvier 2021 à Mopti.

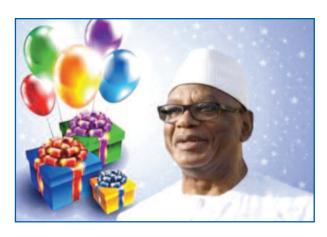
La direction générale de la COMANAV remercie l'ensemble de sa clientèle pour son attachement indéfectible à ses services.

Vivement la nampagne de navigation 2021-2022.

Cellule Communication du Ministère des Transports et des Infrastructures !



29 Janvier 1945/ 29 Janvier 2021 IBK fête ses 76 ans ce Vendredi. Joyeux anniversaire Elhadj Ibrahim Boubacar Keita



Mory Samaké à l'Ambassade d'Inde au Mali : L'ambassadeur mis au parfum de projets ambitieux.

Le Mali est une terre d'entrepreneurs audacieux et consciencieux. L'ambition patriotique, la création d'emplois, la participation à la vie de la nation ont toujours été les motivations de l'opérateur Mory Samaké acteur discret du secteur des affaires.

L'homme qui s'active sur plusieurs fronts, avec ses partenaires nationaux et internationaux, propose des projets innovants et ambitieux, realise des actions concrètes au Mali et dans la sous région. En dépit de la COVID 19, les inspirations n'ont pas manqué.

Aujourd'hui encore, dans la même lignée, honneur lui a été fait par

« LU SUR LA TOILE »

l'ambassadeur de l'Inde au Mali. Au cœur des échanges, un zoom sur les perspectives de projets au Mali et dans la sous région.



Ibou SY

Carte NINA: La semaine prochaine plusieurs missions se rendront en Europe et ailleurs pour régulariser les maliens. Au Mali aussi les prises en charge se feront.



Site de l'ortm à Sulleymanbougou : Les maisons construites sur le site de l'ortm seront démolies. Le Gouverneur a pris des dispositions

Zone Aéroportuaire : Le ministre informe que les démolitions vont continuer.

Hôtel de l'amitié:

N'oublions pas les 65 personnes qui ont perdu leur emploi.

PRVM-FASOKO: Le 27 février est prévu le congrès de tous les dangers pour l'actuel président. Plus des 2/3 des sections du parti s'est réuni pour dire NON au congrès tenu il y'a quelques jours par l'actuel président. Nous avons tenté de prendre rendez-vous avec lui pour avoir sa version des faits, hélas il n'a pas repondu. Nous lui avons envoyé un SMS aussi qui n'a pas été répondu. En tout cas, à entendre les participants de l'assemblée générale, le président risque de perdre son poste le 27 février. Est-ce qu'on se dirige vers les tribunaux ?Ou bien vers deux PRVM FASOKO? On aura la réponse le 27 février. En attendant nous souhaitons qu'ils se comprennent !



Démolitions de la zone aéroportuaire et autres. Ce que je ne comprends pas c'est que les autorités qui ont donné de faux papiers sont libre pendant que les victimes de ces mêmes autorités assistent à la destruction de leur bien. Comment est ce qu'une a... Afficher la suite

Que pensez-vous du fait qu'on puisse avoir les vignettes motos ailleurs qu'à la mairie centrale ?

Malick Konate

Ce ministre de l'énergie et de l'eau est la photocopie de Sambou WAGUE... sinon, il fait pire que WAGUE. C'est quoi cette histoire de coupure en ces temps-ci ?





Djélika Traoré. même à la Mecque on garde les imams. Tu as tapé poteau.



Est-ce qu'ils ont informé achourafou chourafa par rapport au retrait de la proposition ?

« LU SUR LA TOILE »

Le Chérif de Nioro du Sahel : Nous ne demandons jamais l'impossible...

« Nous avons été les premières personnes à apporter notre soutien aux autorités de la transition pour un Mali meilleur et cela, sans poser une quelconque condition.

Cela fait quelques semaines que nous avions demandé le départ de Madame le ministre de la femme, de l'enfant et de la famille suite à l'avant-projet de loi sur le genre, l'âge de mariage et l'héritage de la jeune fille. Chose qui, apparemment, semble impossible pour les autorités de la transition.

Une chose est claire, à compter d'aujourd'hui, nous ne reviendrons plus sur cette question. Cette loi sur le genre reste notre ligne rouge pour

la préservation de nos valeurs sociétales et religieuses. Nous avons combattu ATT et Boubeye pour la même cause et il n'est pas question que d'autres nous amènent la même chose et qu'elle soit tolérée.

Si la transition décide de maintenir la dame, alors, qu'elle sache qu'à partir de cet instant, là, nous nous dressons contre elle. » Wassalam.

Cheick Coulibaly Porte-Parole de l'Union des Jeunes Hamalistes.

Joyeux anniversaire mon Boua Choco. Santé et longévité toujours . Admirez et soyez jaloux du couple Boua Choco 5 étoiles



Je déteste cette pandémie #Covid19 sèbèla...

Covid-19 : la France ferme ses frontières aux pays extérieurs à l'UE, "sauf motif impérieux" (Jean Castex)

MALI KANU

#MALI

Une famille Malienne Sarakolé, les Traoré de Dagassanou (région de Kayes) installés au Canada, vient de construire un hôpital ultra moderne à Bongourou, ville située à 7km de la ville de Kayes. L'eau potable du château d'eau de l'hôpital alimente aussi le village de Bongourou. Coût des travaux : 4 milliards de FCFA. Source: l'Aube avec Succes-Spirit



Yehia Tandina

LA TRANSITION AU CHEVET DE TOMBOLICTOU C'est très simple lorsqu'on veut bâtir une nation. Cette approche des autorités de la transition a été merveilleusement accueillie par les tomboctiens qui avaient perdu espoir de cet aéroport légué par la 1ère république. Aujourd'hui c'est une fierté de voir ce joyau debout de nouveau. Le passage du colonel président et Directeur général des aéroports du Mali était le signal fort que ces nouvelles autorités ne font pas du tape à l'oeil. Autres fierté des communautés, c'est de voir que le marché de la réhabilitation a été confié à une entreprise de la place. celle de SANE CONSTRUCTION, une entreprise des BTP qui se démarque des autres par sa promptitude, respect des délais et le professionnalisme de ses hommes et femmes. Populations de Tombouctou, ce lundi doit nous rafraichir la mémoire en 1965 quand le feu sénateur Mahamane Alassane Haidara est venu remettre aux communautés de Tombouctou le 2ème aéroport du Mali après Bamako. Le ministre des transports et son homologue de la culture prendront part demain à l'inauguration de l'infrastructure et du lancement du vol inaugural de la compagnie aérienne SKY-MALI à Tombouctou.



Kita : Atelier d'échange et de proposition du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche

Les rideaux sont tombés ce vendredi, 29 Janvier 2021, dans la salle de réunion du PDRIK II, sur les travaux de l'atelier d'échange et de proposition de mécanismes de gestion des centres agrobusiness mis en place par les projets et programmes du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche. Placé sous la supervision du cabinet du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche, il a regroupé outre les représentants des services du département ayant des compétences requises dans le domaine, des personnes ressources. C'est monsieur Paul Coulibaly, Conseiller technique du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche, qui a présidé les travaux.



onstituer un panel de réflexion, d'échange et de concertation pour la proposition de mécanisme de gestion appropriée des centres agrobusiness suscités. Tel est l'objectif principale de cet atelier d'échange et de proposition de mécanismes de gestion des centres agrobusiness mis en place par les projets et programmes du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pèche. Cet atelier visait aussi l'identification des groupes d'intérêt économique spécifique à chaque centre, l'analyse du niveau de structuration des groupes d'intérêt économique, la proposition d'un plan de renforcement des capacités des groupes d'intérêt économique et la proposition d'un plan de gestion du centre ciblé assorti d'un calendrier prévisionnel de de mise en service de chaque centre entre autres. L'atelier de deux jours a été surtout marqué par plusieurs communications dont celles du PDRIK II et le PDI-BS sur les centres agrobusiness des Cercles de Kita, Bafoulabe et Sarmanovo, celle de la CMDT sur la capitalisation des expériences des centres de gestion rurale en zones CMDT ou l'office du Niger. A ces dites communications s'ajoutent celles du PACEPEP, du secrétariat permanent de la loi d'orientation agricole et de la cellule de l'entreprenariat agricole.

Mohamed Fabrice Kambou



Sommet extraordinaire de l'UA : Moussa Faki Mahamat seul candidat en lice pour la Commission

Un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement africains se tiendra dans une semaine à Addis-Abeba, au siège de l'organisation africaine. Sur l'agenda, notamment le chef de l'État de RDC Félix Tshisekedi va devenir président en exercice de l'UA. Mais beaucoup en Afrique auront les yeux fixés sur l'élection du nouveau président de la Commission. Un poste pour lequel le sortant Moussa Faki Mahamat est seul en lice. Mais les jeux ne sont pas totalement faits.

es chefs d'État et de gouvernement ne feront pas le déplacement d'Addis-Abeba, pandémie de coronavirus oblige. Ce sera donc un sommet virtuel. Autre fait inhabituel, les chefs d'État vont se focaliser notamment sur la culture. Également au menu des discussions, le Covid-19 et la réponse de l'organisation à cette pandémie. Les questions de paix de sécurité qui prennent habituellement le gros de leur temps ne sont pas sur l'agenda cette fois. Mais le principal enjeu de ce sommet, c'est l'élection du président de la Commission, qui doit réunir autour de sa personne deux tiers des 55 États membres.

« Manque d'agressivité »



Moussa Faki, qui occupe le poste depuis quatre ans, est pour la première fois de l'histoire sans aucun concurrent en face. Son entourage assure que le Tchadien bénéficie du soutien des pays francophones. Cela n'est pas le cas des pays de l'Afrique australe qui lui reproche « un manque d'agressivité ». S'il n'obtient pas le quorum requis, l'UA ouvrira alors le poste à d'autres candidatures. Moussa Faki et son équipe devraient assurer dans ce cas les affaires courantes, avant un nouveau sommet électif au bout d'une période de six mois. Un de ses proches se dit « confiant », en rappelant que le président de la Commission mène depuis des mois une campagne discrète auprès des chefs d'État africains. Mais il reconnaît qu'« on n'est pas à l'abri d'une surprise ».

Source: RFI

Gao: Agression à domicile



e 30 janvier 2021 vers 2h du matin, sept hommes armés non identifiés à bord d'un véhicule pick-up ont fait irruption dans une maison au Château près du gouvernorat, sur la route de Kidal. Il y avait deux familles logeant dans la même concession. Les deux chefs de famille sont un militaire et un garde. Ils ont été surpris et violentés par leurs ravisseurs. Quant au militaire, ils sont partis avec son arme et 675000 FCFA de sa femme et ont emporté un téléviseur écran 50 appartenant au garde. Rappelons que toute la population de Gao était sortie avant hier pour dénoncer l'insécurité grandissante qui sévit dans la cité des Askia. Que dieu veille sur notre cité.

Source: Radio Guintan

Sénégal : Me Ciré Clédor LY dit qu'« On doit auditer le travail du procureur de la République »



n dépit de la libération de son client, l'avocat reste très remonté contre la machine judiciaire qui a broyé Assane DIOUF. Selon Me Ciré Clédor LY, des chefs d'accusation ont été créés et ajoutés au dossier d'Assane DIOUF pour juste le maintenir davantage en prison. « L'infraction qui a été introduite dans la procédure pour pouvoir contourner la loi qui ne permettait pas qu'on mette Assane DIOUF en détention a été la provocation à un attroupement armé non suivi d'effet. Il a été relaxé et blanchi pour ça parce qu'en réalité, les propos qu'on lui prêtait étaient mensongers. Et les débats d'audience, l'audition et le visionnage de la cassette ont permis au juge de se faire une religion comme quoi cette infraction n'existait pas. Elle a été introduite rien que pour pouvoir le garder en prison. Il a aussi été blanchi à grande eau pour rébellion parce que tout le monde a assisté à son arrestation », estime la robe noire. Pour Me Ciré Clédor LY, dans cette affaire, « Assane est la victime». Des griefs qui incitent l'avocat à réclamer l'audit du Parquet. «

Sénégal : La bataille pour la libération de Boubacar SEYE s'internationalise



our exiger la libération de Boubacar SEYE, des Sénégalais de la diaspora tiennent un sit-in à Paris, devant le siège de Amnesty International. Ce rassemblement est prévu dans l'après-midi de ce samedi 30 janvier 2021. La manifestation initiée vise à interpeller l'opinion internationale sur la violation de la liberté d'expression au Sénégal. « La détention de Boubacar SEYE, pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, est arbitraire. La critique de la gouvernance d'un État ou l'expression d'une opinion sur un sujet de débat public ne doit pas amener à des poursuites pénales », déplore Ousmane DIALLO, chercheur pour l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International. « Solliciter et recevoir des informations concernant les affaires d'intérêt public est un droit pour tout individu », ajoute-t-il. Poursuivi pour le délit de « diffusion de fausses nouvelles » (article 255 du Code pénal), Boubacar SEYE risque une condamnation d'un à 3 ans d'emprisonnement, du moins si son dossier atterrit en procès. On lui reproche notamment d'avoir accusé l'État du Sénégal d'avoir détourné un financement de l'Union européenne destiné à combattre l'émigration clandestine.

> Salif KA Source : WalfNet

On doit auditer le travail du procureur de la République, du juge d'instruction et de certains cabinets d'instruction. On doit se poser la question de savoir pourquoi des gens sont gardés en prison en violation des principes de la présomption d'innocence », préconise Me LY. Pour lui, « le système judiciaire est malade, il est en pente. L'État de droit est en train de partir en lambeaux et qu'il y a des abus de qualification, des abus de procédures ». Et Me Ciré Clédor LY d'avertir ceux qui observent la justice broyée d'honnêtes citoyens. « Pourquoi l'opportunité des poursuites reste toujours entre les mains de la Justice. Aujourd'hui, tout le monde se tait face aux dérives de la justice, demain tout le monde sera victime », observe-t-il.

WALFNet

L'affaire de la zone aéroportuaire : Des vieillards, des femmes et des enfants dorment dehors sans aide humanitaire de l'état



longée nocturne dans l'enfer de la zone aéroportuaire, des vieillards, des femmes et des enfants dorment dehors sans aide humanitaire de l'Etat après la démolition de leurs maisons sous des prétextes fallacieux: perte de licence (non démontrée par aucune preuve, l'OACI n'a pas de pouvoir de contrainte, elle n'émet que des recommandations et bonnes pratiques).

Un aéroport international est un aéroport avec service de douane pour contrôler les vols provenant de l'étranger. Le Mali en a 6 (Bamako-Sénou, Kayes Dag Dag, Mopti Ambodédjo, Sikasso Dignagan, Tombouctou et Gao). Les annexes de l'OACI (en accès libre sur le web) ne recommandent nulle part une distance minimale entre les domiciles et

la piste d'atterrissage. Les compagnies décident ou non de poser leur avion sur un tarmac en tenant en compte la possibilité technique d'atterrissage et l'intérêt économique à moins qu'une contrainte réglementaire (embargo) ne s'y oppose. Le risque d'explosion lors atterrissage est encore plus ubuesque quand l'on sait que l'avion est le moyen de transport le moins risqué (en terme d'accidents) et RAREMENT les crashs ont lieu près d'aéroports. Aucun des 6 crash que le Mali a connu n'a eu lieu près d'un aéroport. Par ailleurs la zone réservée est parallèle à la piste d'atterrissage pas opposée et entre les deux il y a les terminaux. Si explosion il y a, les terminaux sont plus à risque que les habitations.

POURQUOI NE PAS AVOIR DÉPLACE LES TERMINAUX A 4 KM POUR PROTÉGER LES VOYAGEURS EN ATTENTE D'EMBARCA-TION EN CAS D'EXPLOSION ?

Du côté gauche de la piste, on réserve 7 000 hectares et 4 km de distance, de la piste à la Febak. Du côté droit, les habitations sont construites à 700 mètres. Où est la cohérence s'il s'agissait réellement de risque d'explosion. Les aéroports d'Abidjan, de Dakar (l'ancien), de Nouakchott ne sont-ils pas logés à la même enseigne que le nôtre ? Pourquoi ces aéroports sont-ils entourés d'immeubles de plus de 5 étages à 200 mètres de la piste d'atterrissage ?

Ailleurs, quid de l'aéroport Roissy Charles de Gaules presque adossé à des habitations ?

Dossier à suivre sur Bamako Bamada

MLS Source: Bamada.Net

Soutien militaire de la France au Mali : Entretien de la ministre des armées avec son homologue malien

ercredi 27 janvier, Florence Parly, ministre des Armées, a rencontré son homologue malien, Sadio Camara. Cet échange a permis de saluer les progrès de la transition politique en cours au Mali, tout en rappelant que la France resterait attentive aux prochaines échéances, notamment la tenue du référendum constitutionnel et des élections présidentielles et législatives. Florence Parly a également rappelé l'engagement de la France aux côtés du Mali dans la lutte contre le terrorisme. Elle a salué les récents succès remportés par les forces armées maliennes à Mondoro et à Boulikessi face aux attaques des groupes armés terroristes, ainsi que l'efficacité des unités engagées dans l'opération Eclipse.

Les ministres se sont accordés sur la nécessité de poursuivre l'effort de renforcement de l'outil de défense malien. L'autonomisation des forces sahéliennes reste un objectif essentiel pour lutter contre les groupes armés terroristes. La ministre des Armées a souligné le niveau d'engagement de la communauté internationale, en particulier des Européens. Elle a salué les mesures prises par les autorités maliennes pour garantir le strict respect du droit international humanitaire par les forces armées et lutter contre l'impunité.

Florence Parly et Sadio Camara se sont félicités de la montée en puis-



sance de la Task Force Takuba, dont les déploiements opérationnels s'intensifient. Cette force sera en charge dans quelques mois de l'accompagnement des forces armées maliennes dans la région du Liptako. Cet entretien a également permis aux deux ministres d'évoquer le prochain sommet de N'Djamena prévu les 15 et 16 février, qui permettra aux pays du Sahel, à la France et à leurs partenaires internationaux de dresser un bilan des actions conduites depuis le sommet de Pau en janvier 2020 et de définir de nouveaux objectifs pour les prochains mois. Florence Parly a rappelé l'importance de la coopération internationale pour proposer une réponse coordonnée et globale, dont le volet militaire n'est qu'une composante, aux défis sécuritaires que doit aujourd'hui affronter le Sahel.

Ministère de la défense (France)

Monnaie unique de la CEDEAO : L'ECO attendra encore !

'ECO, future monnaie commune des Etats de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), précédemment annoncée pour être opérationnelle en 2020, devra encore attendre. En effet, au sortir de leur dernière conférence, les chefs d'Etat des pays membres ont décidé, il y a une semaine, de repousser à janvier 2022, la mise en application de leur nouveau pacte de convergence devant dégager la voie à la mise en route de l'ECO. La faute est imputée à la Covid-19, qui a affecté les économies des Etats-membres et poussé ces derniers à accroître leurs dépenses.

« Au regard de l'impact prévisible de la deuxième vague de la pandémie sur l'état de convergence macroéconomique en 2021, le Sommet décide d'exempter les Etats membres du respect des critères de convergence macroéconomique au cours de l'année 2021 », avait souligné la Conférence. Pour ce qui est de la nouvelle échéance de 2025, certains experts ont donné des explications. « À partir de janvier 2022, le pacte de convergence qui comporte les différents critères de déficit et d'inflation à respecter va être mis en œuvre. (...) On estime que pendant les trois ans, les Etats doivent faire des efforts pour qu'en 2025 on puisse aller à la monnaie com**mune** », a indiqué le ministre burkinabè des Affaires Etrangères, Alpha Barry.

Pour autant, pour d'autres spécialistes, audelà de la Covid-19, ce nouveau report, semble cohérent avec les nombreux défis liés à la mise en place de cette monnaie commune. Notamment, la nécessaire résolution de certains antagonismes structurels entre les différents blocs économiques de la CEDEAO (avec le Nigéria, exportateur de pétrole, qui représente 70% du PIB de la sous-région), qui reste un préalable à la mise en commun des différents systèmes monétaires. Les chefs d'Etats ont ainsi décidé de suivre une nouvelle feuille de route, dont le contenu n'a pas encore été précisé, et qui, virtuellement, renvoie sine die le lancement de la monnaie commune.

Par ailleurs, l'adoption de l'ECO est rendue d'autant plus difficile que les pays ont peu avancé dans la préparation structurelle de leur économie à la monnaie commune, selon les propres critères définis par la CEDEAO. A ce jour, seul le Togo répond à ces critères de convergence, à ce jour. Il y a aussi le cas complexe des pays non-Franc (ZMAO), nommément le Nigeria, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, et la Sierra Leone qui, même après avoir amorcé des politiques économiques orientées vers ces critères de convergence, exigent que la monnaie uniquement

soit adoptée par l'ensemble des pays de la CE-DEAO, contrairement à ce qui avait été prévu par le président ivoirien Alassane Dramane Ouattara.

Il faut également relever l'impact négatif qu'aura eu la crise de la Covid-19, somme toute imprévue, sur les économies et la gestion publique des Etats. La pandémie a généré d'importantes difficultés économiques et financières à tous les pays, imposé un certain repli sur soi, et mis les administrations face à de nouvelles urgences. En conséguence, il a d'ailleurs été décidé d'exempter les Etatsmembres du respect des critères de convergence macroéconomique en 2020. Les chefs d'Etats ont cependant rappelé « leur détermination à respecter les critères de convergence avant la création de la monnaie unique ». Dans cette perspective, on devrait notamment aller vers un nouveau pacte de convergence et de stabilité macroéconomique, pour l'adoption de la monnaie unique, suivant la prochaine feuille de route. Le report, avec le choix de « l'approche graduelle pour le lancement de l'ECO », devrait aussi permettre d'apaiser les tensions entre différents pays, notamment visà-vis du Nigeria (70% de l'économie de la CE-DEAO), le président Buhari ayant déjà montré ses « inquiétudes », quant à la direction que prenait l'ECO dans les pays-UEMOA qui, l'année dernière, avaient semblé avancer vers l'adoption, de manière unilatérale, d'une nouvelle monnaie en remplacement du CFA et qui devait s'appeler ECO.

Yama DIALLO



Appui de la MINUSMA à la riposte nationale contre la COVID-19 : La presse malienne reçoit du matériel de protection



our atténuer l'impact de la deuxième vague de contamination, la MINUSMA a remis, ce 29 janvier, des kits de prévention contre la Covid-19 au ministère malien de la Communication, ainsi qu'aux organisations faitières et à plusieurs organes de presse à Bamako, ainsi que dans les régions.

Ce projet d'appui à la presse malienne pour lutter contre la propagation de la Covid-19 est porté par la division de la Communication et de l'Information de la MINUSMA. Le lot d'équipements et de consommables compte 1 418 masques lavables, 123 dispositifs de lavages de main, et près de 2000 petits et grands flacons de gel (85 ml et 475ml), pour un usage individuel mais aussi collectif, dans les salles de rédaction par exemple.

Co-présidée par le Chef de la MINUSMA, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) de l'ONU au Mali, Mahamat Saleh AN-NADIF et le Dr Hamadoun TOURE, Ministre malien de la Communication et de l'Economie numérique, la cérémonie de remise a eu lieu au QG de la Mission à Sénou, Bamako. C'était en présence de Présidents d'organisations faitières et de patrons de la presse, dans le respect strict des mesures barrières.

Cet appui supplémentaire aidera les acteurs du paysage médiatique malien à poursuivre leur travail d'information et de sensibilisation contre la pandémie. Il découle du : « partenariat qui existe entre la MINUSMA et les acteurs du paysage médiatique malien, qui n'a eu de cesse de se consolider au fil des ans » et dont s'est félicitée Myriam DESSABLES. La Directrice de la Communication de la Mission onu-

sienne au Mali a, par ailleurs, encouragé ses « confrères (et consœurs) de la presse à se rapprocher davantage de la Mission, au moment où nous aussi, cherchons à nous rapprocher davantage de vous, » a-t-elle dit, avant d'inviter l'assistance à une minute de silence en hommage aux victimes de la Covid-19.

« Nous estimons que ce don d'équipement de lutte contre la maladie à coronavirus aux Hommes de la presse est d'une symbolique





assez importante, parce que ce geste vise non seulement à demander aux hommes de médias de se protéger contre la maladie, de protéger également les autres mais aussi et surtout de multiplier les efforts que l'ensemble de la presse effectue tous les jours, pour sensibiliser et informer les population par rapport au danger que cette maladie peut représenter, » a quant à lui déclaré Bandiougou DANTE, nouveau Président de la maison de la presse, avant de remercier la MINUSMA.

Dans son discours, le Ministre de la Communication et de l'Economie numérique a tenu à rappeler au Chef de l'ONU au Mali et à l'assistance, l'engagement de l'Etat à lutter contre la pandémie et la promptitude des Nations Unies à l'accompagner dans ce sens : « ainsi donc, dès l'apparition des premiers signes, nous avons signé avec vous trois protocoles d'entente qui ont permis aux autorités sanitaires nationales, d'apporter une réponse intégrée et rapide à la crise sanitaire à Bamako mais aussi dans toutes les régions touchées.

Nous sommes réunis ce matin également pour saluer votre appui à la presse, touchée de plein fouet par les conséquences de cette pandémie ». Après avoir remercié la MINUSMA, le Dr TOURE s'est dit : « convaincu que ce soit ici à Bamako, ou dans les régions où les radios communautaires n'ont pas suffisamment de moyens, que cette donation fera la différence». Une presse responsable et engagée pour lutter contre la désinformation

Réitérant l'entière disponibilité de la MINUSMA à poursuivre son appui aux efforts du Gouvernement contre la propagation de la Covid-19, Mahamat Saleh ANNADIF a également tenu à souligner le rôle primordial des médias, y compris face à la pandémie. « Je tiens particulièrement, a-t-il déclaré, à féliciter la presse malienne pour son comportement professionnel et responsable ». Selon le Chef de l'ONU au Mali : « nous sommes à un moment où les fausses informations, les spéculations font que, on ne sait pas ce qui est vrai de ce qui n'est pas vrai. Les acteurs maliens du paysage

médiatique malien sont restés dans leur rôle, en renforçant la sensibilisation ».

En effet, de nombreux médias ont participé à la sensibilisation des populations maliennes à travers la réalisation de plusieurs reportages télés et radios pour davantage contrecarrer les « Fake news » diffusés notamment via les médias sociaux. Le RSSG a évoqué le travail de sites internet d'information comme « Benbere » et « le jalon.com ». Le premier a mené plusieurs actions citoyennes de sensibilisation sur les symptômes de la maladie et la mise en pratique des mesures barrières.

Quant au second, il a grandement contribué à la vérification des informations relatives à la maladie, à travers son système de « Fact checking » (vérification des faits). M. ANNADIF n'a pas manqué de saluer le travail de Mikado FM dans ce domaine. La radio des Nations Unies y est particulièrement active, grâce notamment à son émission « le vrai du faux » qui a pour objet de distinguer les vraies informations des fausses. Enfin. selon le Chef de l'ONU au Mali : « ces différentes actions qui ont permis de sauver des vies doivent être reconnues à leur juste valeur. C'est ce travail de service public que nous essayons de valoriser. C'est un travail au quotidien, très difficile avec beaucoup de risque, que j'encourage les uns et les autres à continuer car, hélas, nous n'en avons pas encore fini avec le Covid-19 ».



Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA





Démolition dans la zone aéroportuaire L'ancien maire : Alou Coulibaly déshabille Adama Sangaré et Ami Kane

près le démarrage courageux des opérations de démolition des constructions illicites dans la zone aéroportuaire, l'heure est venue de situer les responsabilités dans cette scandaleuse affaire. En effet, dans un souci de justice sociale, les autorités de la transition doivent aller jusqu'au bout en situant les responsabilités pour que justice soit rendue aux victimes qui étaient mues par la volonté de se trouver un toit à Bamako.

Pour aider les autorités de la transition dans la quête des responsables de cette anarchie dans la zone aéroportuaire, celui qui s'est battu en son temps contre cette situation rompt le silence. Il s'agit de l'ancien maire de la commune VI, Alou Coulibaly, injustement révoqué de ses fonctions par le régime d'IBK. En effet, durant son passage à la tête de la commune, M. Coulibaly s'était farouchement opposé au morcèlement de la zone aéroportuaire par le maire central du district de Bamako, avec la bénédiction du gouverneur de l'époque, Sacko Ami Kane. Il s'était battu comme un beau diable contre la vente de parcelles dans cette zone classée d'utilité publique. Malheureusement, l'homme prêchait dans un désert. Aujourd'hui, l'Etat doit faire face aux larmes des populations innocentes, meurtries, trahies et dupées par les autorités du District, à savoir le maire Adama Sangaré et l'ex-Gouverneur, la dame à la réputation sulfureuse, Ami Kane.

L'entêtement des autorités du District

Dans un entretien qu'il nous a accordé, l'ancien maire de la Commune VI lève le voile sur la responsabilité des autorités du district de Bamako dans cette anarchie dans la zone aéroportuaire. Il rappelle sa position par rapport à cette occupation illicite dans cette zone. En effet, la position d'Alou Coulibaly est claire : « Depuis que j'étais à la mairie, j'ai eu à le dire sur toutes les antennes que c'est une zone qui a été classée d'utilité publique. De ce fait, elle ne devrait pas être occupée. Mais, des autorités se sont entêtées à installer les gens làdessus, au mépris de toutes les lois de la République. Aujourd'hui, c'est bonjour les dégâts. On doit tirer les conséquences. » Dans cet entretien, il explique les raisons pour lesquelles il était opposé au maire de Bamako, Adama Sangaré. Selon lui, dans la gestion des collectivités, la ville aux trois caïmans dispose d'un statut particulier qui fait en sorte que son maire ne peut pas intervenir dans une commune sans l'accord du maire de ladite commune. Il poursuit en expliquant qu'en plus de cela, la zone dont il est question est classée d'utilité publique par décret pris en conseil des ministres. « Du moment où il n'y a eu aucune

réaffectation, encore moins de changement de vocation, ce n'était pas normal du tout que le maire du District fasse des opérations dans cette zone. A l'époque, moi, en ma qualité de premier responsable de la Commune VI, j'ai décidé que ces opérations ne pouvaient pas continuer », soutient Alou Coulibaly.

« Si j'étais toujours le maire... »

L'ancien maire est formel : « Si j'étais toujours le maire, ces maisons démolies aujourd'hui n'allaient pas être construites. Puisque la grande partie des maisons qu'on a démolies a été construite à mon absence. A l'époque, j'ai tenu à écrire au maire et au Gouverneur du District pour attirer leur attention par rapport à l'occupation anarchique de la zone. Aucun d'entre eux n'a daigné me répondre. Ce qui dénote une complicité possible entre ces deux autorités pour envoyer les populations à l'abattoir. » En effet, dans une correspondance adressée au maire du district de Bamako, l'ancien maire de la Commune VI exprimait son inquiétude par rapport à l'occupation anarchique de la zone aéroportuaire. Dans cette missive, il rappelait ceci : « La zone aéroportuaire est un domaine public inattaquable dont la protection est connue de tous. Elle ne saurait sous aucun prétexte faire l'objet de spéculation foncière sauf disposition contraire. Il est constant que la zone aéroportuaire n'a fait l'objet d'aucun déclassement par changement de vocation, encore moins une affectation en votre endroit. Pour autant, la zone dont il s'agit est gangrenée de vos attributions, objet de notification suivant diverses décisions. (...) Monsieur le maire, il s'agit d'un scandale foncier. Le scandale se justifie par le fait que toutes vos opérations de morcèlement ont lieu au mépris des lois et règlements en viqueur, au respect de la mairie de la Commune VI en tant qu'autorité de tutelle. Vous constaterez que juridiquement toutes les décisions supportant les attributions sont aléatoires. C'est pourquoi je vous exhorte à retirer purement et simplement les décisions concernées sans délai. »

L'indifférence d'Ami Kane

Dans la même lancée, Alou Coulibaly avait informé le gouverneur du District de l'époque, Ami Kane, à travers une autre correspondance, des agissements du maire de la capitale. En vain. Car, il est convaincu qu'aucunement, cette zone ne pourra être occupée avec des constructions à usage d'habitation. « Le maire qui l'a fait et le gouverneur qui a laissé faire savaient pertinemment la réalité de la chose. Pour moi, ils ont fait sciemment d'envoyer les populations à la boucherie », déclare-t-il. C'est pourquoi Alou Coulibaly invite les autorités de la transition à faire régner la lumière sur cette situation en situant les responsabilités. Aujourd'hui, force est de constater que des populations sont victimes d'une situation dans laquelle elles ne sont pour rien. A juste raison, car, aux dires de l'ancien maire de la Commune VI, « quand un maire délivre un papier, le citoyen lambda, ne connaissant pas les textes, pense que le maire a déjà réglé la procédure d'acquisition avant de passer à l'attribution. Du coup, les populations se sont mises à construire tout ce qu'elles veulent dans la zone. Je pense qu'il y a eu un crime. Vraiment, toute la lumière doit être faite ». A l'évidence, les propriétaires des maisons démolies sont victimes de l'irresponsabilité de l'Etat qui ne s'est pas assumé à un moment. Dommage! Le maire URD qui avait combattu cette anarchie se trouve aujourd'hui par la force des choses logeur de certaines familles dont les maisons ont été démolies. En effet, Alou Coulibaly héberge dans son école, à Sirikoro, quelques familles qui n'avaient plus où se loger. Ces familles que nous avons rencontrées ne savent plus à quel saint se vouer après la démolition de leurs maisons. Elles disent se remettre à Dieu.

> Youssouf Diallo Source : La lettre du Peuple

CHU-IOTA: Rien que des performances et des innovations avec le DG Seydou Bagayoko

C'est l'information capitale que l'on peut retenir de la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire d'Ophtalmologie/Institut d'Ophtalmologie Tropicale de l'Afrique (IOTA) tenu au début de la semaine dernière malgré l'impact de la pandémie à coronavirus, l'IOTA a pu maintenir davantage la performance du service avec le leadership du visionnaire Dr Seydou Bagayoko.



algré un contexte difficile dû à la pandémie de COVID-19 et la crise socio-politique que le Mali a connues, l'IOTA a pu réaliser au cours de l'année 2020 plusieurs activités dans le domaine clinique, paraclinique, dans le domaine de la formation, de recherche et dans le domaine financier. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration du draft du projet d'établissement 2021-2025; la mise en ligne d'un site web pour renforcer la communication avec les usagers et une bibliothèque virtuelle pour le volet for-

mation initiale et continue; l'intégration des filières de l'IOTA au système Licence Master-Doctorat (LMD), par arrêté n° 2020-2726/MESRS-SG du 16 novembre 2020; trois campagnes de chirurgie de prise en charge des malades souffrant de déficience visuelle en collaboration avec une équipe égyptienne... A ce qu'il faut retenir pour la programmation 2021, les membres du Conseil d'Administration à sa tête M Sylvestre Diarra prévoient une légère augmentation du budget de fonctionnement de l'IOTA par rapport à 2020. Ce qui va

certainement impacter positivement sur les résultats attendus.

Pour le DG de l'IOTA Dr Seydou Bagayoko, l'année 2021 sera une année décisive par rapport à la question des Box de consultation et le démarrage des activités de sous- spécialités à l'Institut. Ceci contribuera d'une part à rehausser la gamme des prestations et d'autre part à aider à la mobilisation des ressources. Il n'a pas du tout manqué de renouveler son appel à l'ensemble du personnel à renforcer la cohésion sociale, la concorde et le dialogue qui sont les facteurs clés de succès pour l'accomplissement des missions assignées à l'Institut. « Je profite de cette session pour féliciter et remercier le staff de la direction générale, les responsables des entités techniques de l'Institut et l'ensemble du personnel pour leur engagement qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Je remercie également les comités syndicaux pour le dialogue social et le climat apaisé au sein de la structure » a déclaré le DG Seydou Bagayoko.

Pour sa part, le Président du Conseil d'Administration, Lassana Sylvestre Diarra a tenu à rappeler aux administrateurs sur l'atteinte des objectifs de la mission assignée à l'IOTA. Il s'agit de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre les affections ophtalmologiques et la cécité, le maintien et le renforcement du rôle du centre d'excellence en ophtalmologie pour la région africaine. Comme on le voit donc l'année 2021 symbolise la finalisation et la mise en œuvre du deuxième projet d'établissement couvant la période 2022-2026 du CHU-IOTA. Et la priorité

sera l'élaboration du manuel de procédures

administratives, comptables et financières

ainsi que le projet d'organigramme et cadre

organique. Pour l'atteinte des objectifs assi-

gnés en 2021, plusieurs actions sont prévues.

Il s'agit du renforcement du plateau technique. du développement des capacités d'encadrement et de formation, du développement de la recherche clinique, de l'amélioration de l'accueil des patients à l'Institut, du renforcement des compétences des paramédicaux, du renforcement de l'hygiène hospitalière et de la sécurité, de l'amélioration des outils de gestion, du renforcement de la maintenance des infrastructures et de l'équipement, du renouvèlement du parc automobile, du renforcement de la communication interne et externe sur les activités de l'Institut. Ce qui explique le montant du budget 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un chiffre de 2 048 503 162 FCFA contre 1 854 979 807 FCFA en 2020 soit un taux de progression de 10,43%. On comprend donc aujourd'hui pourquoi l'10TA est une structure enviée dans la sous-région.

Bokoum Abdoul Momini



« POLITIQUE »

Alliance « dangereuse » entre l'imam Dicko et les colonels de Kati : Chouala Bayaya Haidara appelle les responsables de la transition à la vigilance



e prêcheur Chouala Bayaya Haidara n'en démord pas contre l'imam Mahmoud Dicko depuis que ce dernier a osé « trahir » le chérif de Nioro. En effet, dans une vidéo captée sur les réseaux, le jeune prêcheur dégaine de nouveau contre l'ancien président du Haut Conseil Islamique du Mali, perçu comme celui qui serait en train d'inciter les jeunes militaires de Kati à vouloir défier le chérif de Nioro qui, on le sait, demande depuis un peu plus d'un mois maintenant le limogeage de Mme Bintou Founè Samaké, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour avoir voulu dépoussiérer le projet de la loi sur le genre!

Pour Chouala, les autorités transitoires doivent faire attention de ne pas attiser la colère du chérif Bouyé Haidara à cause des mauvais conseils qu'on leur prodigue. « Si vous redouter tant la colère des marabouts qui parlent beaucoup et qui s'agitent, vous devez aussi avoir peur, sinon très peur des marabouts qui ne parlent pas, notamment le chérif Bouyé

Haidara », indique-t-il, non pas sans rappeler que ce dernier ne demande pas quelque chose d'extraordinaire, leur conseiller du moment, l'imam Dicko s'entend, ayant fait pareil quand il était président du HCIM lorsque planait le projet d'introduction du Programme d'Education Complète dans le système éducatif malien

« Le chérif Bouyé Haidara est dans ses droits, car laisser la ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille continuer à siéger dans le gouvernement pourra encourager d'autres à faire cas des projets et décisions qui peuvent transgresser la religion, nos us et coutumes ». Et d'indiquer qu'il n'y a aucune querelle entre lui et Mahmoud Dicko, qui serait plutôt victime aujourd'hui de sa duplicité, cause de sa décadence auprès de nombre de nos compatriotes. « Je jure par Allah que nous sommes toujours prêts à suivre l'imam Dicko le jour où il décidera d'œuvrer à réconcilier les maliens, l'unité et la cohésion sociale, toutes choses dont le Mali et les Maliens

ont besoin aujourd'hui ».

En français facile, Chouala Bayaya Haidara insinue là que c'est l'imam Dicko qui est en train de diviser les maliens! Les responsables et militants du M5-RFP ne diront pas le contraire. Et ce n'est pas la première fois que Chouala apporte la contradiction à l'imam Dicko. En effet, à la veille de la marche du 5 juin du M5-RFP, Chouala Bayaya Haidara, avait marqué son opposition à cette marche, estimant que « La démission ou le départ précipité du Chef de l'Etat enfoncera notre pays dans une crise sans précédent... L'instabilité de la Présidence de la République va engendrer des conséquences incommensurables pour le pays. Les militaires vont s'emparer du pouvoir en lieu et place des civils ».

Prémonitoire, vous dites ? Une chose est claire, le prêcheur Chouala Bayaya n'a pas été tendre à l'époque avec l'ancien président du Haut Conseil Islamique qu'il accusait d'entretenir des affinités avec les chefs djhadistes lyad Ag Galy et Amadou Koufa, avec lesquels

« POLITIQUE »



un projet d'installer du salafisme à Bamako était envisagé. Engagé à l'époque à soutenir vaille que vaille le régime chancelant d'IBK, Chouala avait même voulu défier la popularité de l'imam Dicko en projetant une contremarche de soutien aux Institutions de la République. L'objectif, pour lui, était de « mobiliser plus d'un million de maliens pour dire non à un coup d'Etat déguisé, de défendre la première Institution du Mali et de lutter contre l'instauration d'un régime salafiste dans notre pays ».

Bien avant tout cela, le jeune prêcheur n'avait non plus raté l'imam Dicko dans l'histoire des « 50 millions de FCFA » en guise d'aide au HCl en février 2019. Dans une vidéo sur les réseaux sociaux, il s'en prenait ainsi ouvertement à l'Imam Mahmoud Dicko en ces termes : « Dicko n'a pas à se donner en spectacles. Depuis l'arrivée de l'argent, il devrait le faire retourner, c'est un grand homme et un grand sage. Il pouvait dire à l'envoyé du Premier ministre de retourner avec l'argent, et qu'il n'en a pas besoin. Mais attendre que l'envoyé arrive,

puis filmer l'argent parce que vous avez demandé 100 millions et vous n'en avez eu que 50 millions... Donc, c'est par insatisfaction! Je suis très désolé... Mahmoud Dicko, tu combats le mal alors que des malfaiteurs te soutiennent ».

Et d'indiquer que cette attitude de Dicko s'expliquait juste par la haine qu'il éprouvait contre Soumeylou Boubèye pour avoir supprimé les milliards qu'il recevait du Gouvernement! L'imam Mahmoud Dicko aurait-il perdu toute crédibilité aux yeux des maliens ? Une seule certitude: il ne fait quand-même plus bonne presse dans l'opinion!

Yama DIALLO

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 / Email: ampikile@gmail.com Site: www.malikile.com

Transition au Mali:

Les analyses et propositions du Consortium des OSC



ans une Déclaration liminaire en date du 30 janvier 2021, le Consortium des Organisations de la Société Civile du Mali analyse la situation électorale du pays de 1997 à nos jours. Il ressort de cette analyse la persistance des crises post électorales liée à la multiplicité des organes chargés de la gestion des élections législatives et présidentielles. Cette multiplicité est la source de tous les conflits constatés régulièrement depuis 1997 et qui a atteint son paroxysme en mars et avril 2020, lors d'élections législatives qui ont précipité le Mali dans l'une des pires crises post électorales après celle qui a vu l'invalidation des législatives de 1997 et l'emprisonnement en 1998 des principaux leaders du Collectif des partis politiques de l'opposition (COPPO). En 2020, le tripatouillage des résultats des législatives par la Cour Constitutionnelle du Mali a donné naissance à une contestation populaire sous la houlette du M5-RFP laquelle aboutira à la démission du Président IBK et de son régime, le 18 août 2020. Pour que le Mali échappe à la récurrence des crises post électorales, le Consortium des OSC propose, entre autres, un seul organe de gestion des élections au Mali. Après une analyse de l'histoire des élections dans le Mali démocratique et la mise en place de tous les organes de la Transition, le Consortium des OSC estime qu'«Il reste, aux autorités de la transition, d'engager les réformes politiques ins-

titutionnelles et électorales qui sont nécessaires à l'organisation d'élections crédibles, transparentes et inclusives en République du Mali ».

Le Consortium des OSC est composé de l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali, l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD), de DONIBLOG, communauté des blogueurs du Mali, et de la Fondation TUWINDI qui évolue dans le domaine de la gouvernance démocratique à travers les TIC. Les membres du Consortium des OSC se sont fortement impliqués dans la recherche des voies et moyens pour moraliser les élections au Mali et pour l'instauration d'une bonne gouvernance dans notre pays. Depuis 1999, suite au Forum politique national qui s'est tenu à Bamako, 3 or-

ganes de gestion et de suivi du processus électoral ont été mis en place. Il s'agissait de Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), de la Délégation Générale aux Élections (DGE) et de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Ces trois entités, au lieu d'aider à la bonne organisation des scrutins, n'ont pas pu éviter les multiples crises post électorales que le Mali a connues à l'occasion de toutes les élections présidentielles et législatives depuis 2002. Cette année-là, la Cour Constitutionnelle était déjà la cible des critiques dont celle virulente d'un certain Dioncounda Traoré, alors Président de l'ADEMA-PASJ qui déclarait « La Cour Constitutionnelle qui a complètement trahi son serment et failli à sa mission ", " Nous n'allons pas nous taire, nous allons la harceler " ; " Si elle n'a pas été suffisamment consciente pour ne pas accepter des pots de vin, je ne vois pas comment elle serait consciente pour comprendre qu'elle doit démissionner"; "C'est le résultat d'une corruption larvée"; "La Cour constitue la honte de notre démocratie ", cite le Consortium des OSC. Or, souligne le Consortium des OSC, les autorités de la Transitions, à travers le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, viennent de créer un quatrième organe.

En effet, écrit le Consortium des OSC, « Les organisations de la société civile ont été surprises de la création, à travers la Décision n°2020 000577 /MADT-SG en date du 15 Décembre 2020, d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition alors que la Transition devrait servir d'opportunité pour réaliser certaines réformes électorales pouvant déboucher notamment sur la création d'un organe unique, indépendant et autonome de



« POLITIQUE »

gestion des élections. Au vu de ses attributions, ce nouvel organe créé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) s'ajoutera à la pléthore d'organes existants, à savoir la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Délégation Générale aux Élections (DGE) et le MATD ». Le Consortium des OSC qui recommande aux autorités de la Transition de « Concevoir une stratégie de gestion des risques électoraux afin d'adopter toutes les mesures nécessaires à les atténuer de facon proactive et efficace », ne voit pas d'un bon œil la création d'un quatrième organe pour gérer les élections au Mali. Pour le Consortium des OSC «au vu des récents défis électoraux constatés. relatifs notamment à la tenue des élections par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et la gestion du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, la mise en place d'une structure unique et indépendante, conformément au protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, s'impose en vue d'éviter que les mêmes causes ne produisent les mêmes ef-

Pour éviter les pièges des crises post électorales, le Consortium fait trois propositions aux autorités de la Transition :

« Mettre en place un Organe de Gestion Électorale (OGE) unique, indépendant et pérenne car « l'architecture institutionnelle électorale actuelle avec le Ministère de l'administration territoriale, la CENI, la DGE, le CNEAME et la Cour Constitutionnelle, est assez complexe et



n'a pas réussi jusque-là à permettre une gestion efficace et crédible des processus électoraux ».

- Réviser les textes connexes à la loi électorale:

Il est impératif pour les Autorités de la Transition de percevoir les réformes politiques institutionnelles et électorales dans leur exhaustivité. Il ne s'agit pas seulement d'une simple relecture de la loi électorale, de la loi organique des députés et de la Charte des partis politiques. La relecture doit s'étendre aux autres textes nécessaires à la tenue d'élections crédibles comme la Constitution du 25 février 1992 et la loi sur le découpage territorial et électoral.

- Adopter une stratégie d'éducation civique et de sensibilisation :

Parallèlement au processus de réformes, une stratégie d'éducation civique devrait se faire tout au long de la phase transitoire. Les autorités de transition, les partis politiques et les organisations de la société civile doivent communiquer, informer et sensibiliser les citoyens sur les réformes à entreprendre et les étapes de la transition démocratique », et cela tant en français que dans toutes les principales langues nationales.

En conclusion, « Le Consortium des Organisations de la société civile, spécialisées sur les questions électorales, composé de l'Observatoire, L'AJCAD, Tuwindi et Doniblog, invite les autorités de la transition à :

- Créer un environnement inclusif et représentatif réunissant les partis politiques, les représentants de la société civile, les minorités, les femmes et les jeunes ;
- Comprendre que le processus électoral ne doit pas être perçu de manière séparée des autres éléments nécessaires à la consolidation d'une démocratie :
- Concilier les exigences de respect des délais de la transition et des délais raisonnables nécessaires à la mise en place d'un OGE unique, pour organiser des élections crédibles et transparentes ;
- Entreprendre les réformes politiques institutionnelles et électorales nécessaires, dans un court terme ;
- Mettre en place, à très court terme, l'OGE unique ; afin de lui permettre d'organiser des élections crédibles, inclusives et transparentes à la fin de la transition »

Diala Thiény Konaté



Préparatif des élections générales au Mali : LA CENI illégale disqualifiée pour le débat sur l'organe unique



u départ, nous avions rêvé d'une Commissions électorale nationale « Indépendante ».

A l'arrivée, nous sommes aujourd'hui face à une CENI périmée hors la loi. Une CENI dont le mandat légal a pris fin depuis le 31 juillet 2020, c'est-à-dire il y a près de six (07) mois. Une CENI qui ne repose donc sur aucun fondement légal au regard de la loi électorale n°2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée par la loi n° 2018-014 du 23 avril 2018.

Pourtant, c'est cette même CENI- une institution avec des membres au mandat totalement périmé- qui a l'outrecuidance de s'inviter dans le débat républicain sur la structure unique de gestion des élections au Mali.

Cette CENI qui n'a aucune considération pour les lois de la République y compris celle qui la régit, pousse le ridicule jusqu'à proposer le renforcement de son propre contrôle sur l'ensemble du système électoral au Mali. Alors qu'elle même évolue hors de tout contrôle de la loi.

De qui se moque-t-on enfin ? Ceux-là mêmes qui foulent au pied la loi sur leur propre institution revendiquent un renforcement de pouvoir tendant à contraindre d'autres acteurs au respect de la légalité électorale!

Ceux-là mêmes qui se plaignent de manquer de suffisamment de pouvoir pour assurer le suivi et la supervision du processus électoral, ne sont-ils pas les mêmes membres de la même institution qu'on a vue se coucher à plat ventre, la panse bourrée de la gigantesque couleuvre des manipulations électorales grotesques sous le régime de IBK?

Qui a jamais entendu, pour ne pas remonter plus loin, la voix de cette CENI illégale dans le concert de dénonciations, des fraudes massives des dernières législatives ?

Comment celui qui n'a pas pu le moins, pourrait-il le plus ? That is the question !

Par ailleurs, en quoi ceux qui portent la responsabilité y compris de nature pénale du discrédit institutionnel de la CENI, ne seraient-ils pas disqualifiés à débattre de l'hypothétique organe unique électoral ?

C'est bien au regard de cette réalité bien cruelle qu'une éventuelle structure unique de gestion des élections ne sera pas en soi une panacée.

Il serait illusoire de croire qu'en soi, un organe électoral dit unique et indépendant va balayer d'un coup de baguette magique les manipulations et fraudes ainsi que les contestations électorales musclées qui s'en suivent généralement.

Au-delà de l'institution, c'est avant tout le poids des hommes qui l'animeront qui fera le poids. Leur compétence. Leur intégrité. Leur moralité. Leur indépendance dans leurs têtes. Mais aussi et surtout, leur attitude républicaine de soumission à la loi en tant que norme obligatoire pour tous, dont les membres actuels de la CENI ont pour le moins fait preuve en s'arc-boutant sur la violation de la loi électorale en vigueur.

Dr Brahima FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)



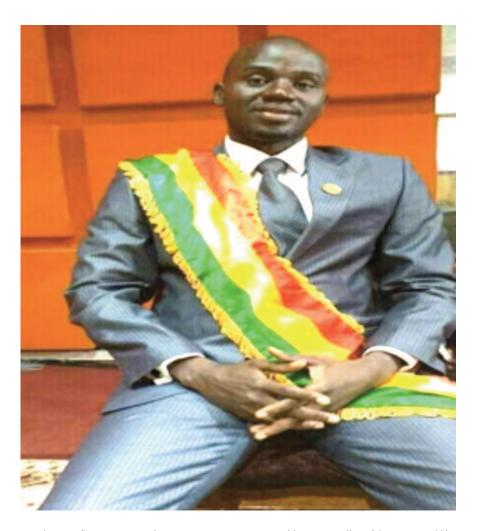
« POLITIQUE »

Plateforme de soutien à la candidature de Yacouba Zanfing Doumbia : Préparatifs des prochaines élections communales de Tiakadougou-Faraba

our rappel, Cette assemblée générale était initiée par la sous-section du parti Rassemblement pour le Développement du Mali (RPDM) de la commune rurale de Faraba, cercle de Kati.

Démarrent ce samedi 30 janvier 2021, dans la grande salle de réunion de Tiakadougou-Faraba, cercle de Kati, les préparatifs des travaux des prochaines élections communales en faveur de Yacouba Zanfing Doumbia, 3ème adjoint au maire de la commune de Tiakadougou-Faraba. Les travaux étaient dirigés par Yacouba Zanfing Doumbia en présence de plusieurs représentants des partis politiques et tous les notables de la commune. A l'ouverture des travaux, M. Daouda Doumbia, représentant du chef de village de Tiakadougou-Faraba a adressé la salutation et les bénédictions du chef de village à l'endroit de la foule. Poursuivant son allocution, il a témoigné de l'intérêt et du soutien indéfectible du chef de village à Yacouba Z Doumbia. Nul besoin de vous rappeler l'engagement de Yacouba en faveur de notre commune ou de surcroit à notre cercle, laisse-t-il entendre. Pour rappel, le représentant du chef de Faraba dira que Yacouba Zanfing Doumbia ne fait que suivre les voies déjà frayées par son père qui a usé de tous les moyens pour le développement de la contrée. C'est pourquoi nous nous joignons aux femmes et jeunes activement engagés pour soutenir la candidature de ce digne fils de notre village pour qu'il soit élu maire lors des élections communales qui se profilent à l'horizon, nous laisse-t-il entendre, avant de conclure que l'objectif n'est pas que le poste de maire mais celui de député dans les jours à venir.

Dans la foulée du représentant du chef de village, M. Yacouba Zanfing Doumbia, parrain d'honneur de ladite Plateforme a fait une brève et concise intervention. Prenant la parole, M. Yacouba Z a salué le chef de village ainsi que tous ses amis et sympathisants de tout ordre



pour leur confiance en sa modeste personne. Il ajoute « je ne saurais prendre la parole sans remercier mes parents qui ont été au four et au moulin pour que je sois ce que je suis aujourd'hui. » L'occasion fut bonne pour M. Doumbia de remercier les femmes et jeunes qui se sont massivement mobilisés pour témoigner de leur présence à l'occasion cette journée à marquer d'une pierre blanche. Selon M. Yacouba Z, il ne suffit pas d'être maire, député ou président mais il faut avoir des projets, des plans de développement en tête sur lesquels s'abattre pour le bien-être de la population. Aux dires du conférencier, il est

regrettable que nos élus n'aient aucune idée débouchant sur le progrès de notre pays. Je n'ai jamais la prétention de faire la politique par le simple plaisir, mais j'ai vu qu'il était nécessaire que je la fasse pour répondre aux attentes et aspirations de mes compatriotes durement et durablement lésés par les actes lamentables et malhonnêtes de nos politiciens corrompus, a-t-il indiqué. M. Yacouba Z de conclure qu'il mettra tout en œuvre pour relever le défi qui l'attend sur le chemin de sa carrière politique.

TIDIANE BAMADIO

« CULTURE ET SOCIETE »

Danse au Mali : FARI FONI WAATI, le premier festival déconfiné

e 25 janvier, le ministère malien de la Culture a invité, dans un communiqué, les opérateurs du secteur à la reprise des activités culturelles et à la réouverture des infrastructures et des salles de spectacles. Pour sa 5e édition, le Fari Foni Waati, festival de danse contemporaine, ouvrira donc ses portes au public ce samedi et dimanche, avec l'obligation tout de même du respect des mesures barrières.

De notre correspondant à Bamako,

À quelques heures des premiers spectacles, les techniciens du Blonba, l'un des plus grands complexe artistique de Bamako s'affairent pour monter une scène faite de palette. Nouh Abdramane Maiga, danseur, vient de terminer une répétition. Il est tout sourire à l'idée de jouer devant un public

« Maintenant, il y a le truc du Covid, c'est un peu difficile, les gens ont tellement souffert, confie-t-il. Ils ont besoin vraiment de se relaxer, de voir un truc qui les rend contents et joyeux. »

Ce qu'Abdramane souhaite montrer, c'est le fruit de nombreuses heures de travail. Durant trois semaines, trois chorégraphes internationaux invités ont dirigé des ateliers de création autour de 16 danseurs professionnels ou semiprofessionnels vivant au Mali. Parmi eux, Alesandra Seutin, chorégraphe et co-directrice de

l'école des sables au Sénégal. Elle a créé la piece Yiri Souma, sous l'ombre d'un arbre.

« SE RÉAPPROPRIER CE QU'ON A »

« On a fait une déambulation le premier jour où on a été dans le quartier, observer les enfants, observer le mouvement des gens pour ensuite recréer un travail et le réinterpréter sur nos corps d'adultes, mais revivre cette énergie et cette essence d'enfants, expliquet-elle. En fait, ici c'est important de se réapproprier ce qu'on a, de le retravailler et de recréer des choses qui sont fraîches, d'ici et contemporaines. »

En plus de trois créations originales, le festival Fari Fani Waati – qui se traduit par « le temps des corps en mouvement » -, présentera un total de 8 spectacles de danse au public de la capitale malienne durant tout le week-end.

Source: RFI



Côte d'Ivoire : Le Groupement des Négociants Ivoiriens (GNI) invite le Conseil Café-Cacao (CCC) à mettre fin au monopole des multinationales pour favoriser la transformation locale

elon une dépêche de l'agence Reuters, Le Groupement des Négociants Ivoiriens (GNI), qui regroupe environ quinze (15) petits exportateurs et broyeurs ivoiriens et qui dispose d'une capacité d'achat et d'exportation estimé à 300,000 tonnes de fèves de cacao, a, dans une lettre adressée au CCC le vendredi 22 janvier dernier, appelé le régulateur ivoirien du secteur cacao à prendre des mesures urgentes pour réformer le système de commercialisation extérieure afin que les exportations de fèves non transformées soient attribuées aux ivoiriens et à mettre fin au monopole des six (6) multinationales installées en Côte d'Ivoire (Cargill, Barry-Callebaut, Olam, Touton, Sucden et Ecom) qui achètent 100% de la récolte chaque année. Sur ces six (6) multinationales, trois (3) que sont Cargill, Olam et Barry-Callebaut achètent, à elles seules, 75% de la récolte et cumulent la licence de transformateur et exportateur de fèves.

Le GNI demande, à cet effet, que le CCC impose à ces six (6) multinationales d'acheter des fèves et des produits semi-finis avec les sociétés ivoiriennes locales, en fonction de la capacité de chaque exportateur et transformateur local.

Les exportateurs ivoiriens, regroupés au sein du GNI, recommandent ainsi au CCC, dès cette saison, que 20 à 30% des contrats d'exportation des filiales locales des multinationales soient alloués automatiquement et obligatoirement aux exportateurs et transformateurs ivoiriens, sous forme de contrats internationaux (messagerie internationale).

De plus, pour encourager la transformation lo-

cale par les multinationales et maintenir en opération les exportateurs ivoiriens de fèves, le GNI juge « qu'il est capital que les exportations de fèves non transformées en Côte d'Ivoire soient attribuées en priorité aux exportateurs ivoiriens et aux structures exportatrices appartenant au CCC ».

Aujourd'hui, suite à la réforme de 2012, ces contrats internationaux qui sont chargés uniquement par les transformateurs et exportateurs Ivoiriens et que le CCC n'arrive à vendre qu'aux 6 multinationales en Côte d'Ivoire, peuvent être achetés ou pas, de manière libre et optionnelle, par ces dernières. Ces contrats internationaux sont donc généralement négligés, voire ignorés par les six (6) multinationales occupées à exporter elles-mêmes, via leurs filiales ivoiriennes, des fèves pour leurs usines en Europe, aux USA et en Asie. Selon le GNI, « cette situation ne permet pas aux transformateurs et exportateurs lyoiriens d'avoir un business viable » et freine la transformation locale des fèves qui sont exportées à 70% en Europe, quelles que soient les incitations à la transformation qu'offre la Côte d'Ivoire à ces multinationales.

Ainsi, le GNI affirme que « lorsqu'une société ivoirienne ou étrangère investit dans la transformation, tout comme pour l'exportation de fèves, l'investisseur n'a aucun acheteur de produits semi-finis, à part les 6 multinationales installées en Côte d'Ivoire, qui sont ses concurrents ». Cela s'explique, selon le GNI, par le fait que les chocolatiers qui sont les utilisateurs finaux ont un accord tacite avec ces six (6) multinationales qui sont leurs repré-

sentants et fournisseurs exclusifs en Côte d'Ivoire, à la différence du Ghana.

D'où la nécessité d'imposer à ces six (6) multinationales, en échange de leur présence en Côte d'Ivoire, un minimum d'achat de 20% de contrats internationaux auprès du CCC afin que les transformateurs et exportateurs Ivoiriens puissent vendre leurs produits.

Pour le GNI « il semble tout à fait légitime que, lorsqu'une multinationale achète du volume à travers sa filiale en Côte d'Ivoire, elle s'oblige à acheter 20 à 30% de ses besoins à travers des transformateurs et exportateurs nationaux. Par ailleurs, les membre du GNI souhaitent voir le CCC jouer le même rôle que le Cocobod au Ghana en vendant directement des fèves aux chocolatiers, sans passer par les négociants ou les broyeurs installés en Côte d'Ivoire. Selon eux, cela éviterait le problème des contrats invendus ou des stocks abandonnés aux mains des coopératives et des planteurs que connait actuellement le pays.

« Il faudrait insister auprès des chocolatiers Mars, Mondelez, Nestlé, Ferrero, Meiji Co, Hershey, Lindt, Orion Corp, Blommer, Toms International, Valrhona, etc. qui achètent exclusivement auprès des six (6) multinationales en Côte d'Ivoire, afin qu'ils contractent également avec le CCC un volume équivalant aux capacités des transformateurs et exportateurs Ivoiriens, que ces derniers chargeront pour le compte du CCC.", peut-on lire dans la lettre adressée au CCC par le GNI. Ces chocolatiers, comme avec le Cocobod au Ghana, n'ont aucun risque de contrepartie avec le CCC puisqu'il s'agit de l'État Ivoirien.

Pour le GNI, c'est donc le monopole de ces six (6) multinationales dans l'achat et l'exportation des fèves de cacao et des produits semi-finis qui provoque actuellement l'accumulation de stocks de cacao dans les champs et des contrats invendus parce qu'elles ont atteint leurs volumes d'achat, le CCC n'ayant pas d'autres acheteurs à l'international que ces six (6) multinationales qui achètent 100% de la récolte ivoirienne de cacao directement à travers leurs succursales basées dans le pays ou directement à partir de leurs sièges.

Pour le GNI, mettre fin au monopole des multinationales en vendant en partie directement aux chocolatiers comme le fait le Ghana à travers le Cocobod, sans passer par les négociants et broyeurs multinationaux, permettra à la Côte d'ivoire d'avoir une maitrise de ses

<< INTERNATIONAL >>



ventes et de ses stocks de cacao.

« Il nous semble important que le CCC se fixe comme objectif de vendre aussi des contrats internationaux de produits semi-finis et de fèves directement aux chocolatiers, non pas pour le seul bénéfice des transformateurs et exportateurs ivoiriens, mais aussi pour pouvoir diversifier le portefeuille client de la Côte d'Ivoire, au-delà des six (6) multinationales installées sur son territoire. Cela évitera au CCC des situations comme celle de cette année où les six multinationales, après avoir couvert les besoins pour leurs usines, refusent d'acheter du cacao supplémentaire sans faire de marges importantes », peut-on lire dans la lettre du GNI adressée au CCC.

Le GNI a aussi dénoncé l'exclusivité de la ges-

tion des contrats des fèves certifiées par ces six (6) multinationales qui, grâce à cela, disposent d'un bonus financier important et peuvent acheter plus chères les fèves certifiées auprès des coopératives et des acheteurs.

Il demande que, systématiquement, 50% des contrats internationaux qui sont attribués aux exportateurs Ivoiriens soient des contrats de fèves certifiées. Les fèves certifiées représentent aujourd'hui 50% de la production ivoirienne de cacao et sont exclusivement achetées par les multinationales pour le compte des chocolatiers qui financent des programmes de durabilité que conduisent ces multinationales sur le terrain.

« Ainsi, les six (6) multinationales installées en Côte d'Ivoire qui bénéficient aujourd'hui, de manière injuste, de 100% des contrats certifiés de la part des chocolatiers perdront, au profit des exportateurs ivoiriens, un volume correspondant seulement à 10 à 15% des volumes vendus. Ceci permettra aux exportateurs ivoiriens, exclus des programmes de certification des producteurs ivoiriens, de survivre et de continuer à exporter le cacao Ivoirien. »

« Nous sommes donc exclus du marché des chocolatiers et des programmes de certification au profit unique de nos six (6) concurrents – clients, les représentants et fournisseurs exclusifs des chocolatiers en Côte d'Ivoire ».

Source: Abidjan.Net

Présidentielle au Niger : Mohammed Bazoum et Mahamane Ousmane qualifiés pour le 2e tour

L'affiche du second tour de la présidentielle au Niger est confirmée. La Cour constitutionnelle nigérienne a validé dans la nuit de samedi à dimanche, les résultats du premier tour du 27 décembre dernier. Sur les trente candidats, c'est bien Mohammed Bazoum qui arrive en tête, suivi de Mahamane Ousmane. Ils sont donc les deux candidats retenus par la Cour pour le second tour du 21 février prochain.



n proclamant les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle, la Cour constitutionnelle, selon son président, a constaté qu'aucun des trente candidats n'avait obtenu la majorité.

Par conséquent, les deux premiers arrivés en tête: Bazoum Mohammed, avec 39,30 % des voix et Mahamane Ousmane, 16,98 %, sont les deux candidats autorisés à se présenter au second tour le 21 février prochain. L'écart confirmé par la Cour, entre Bazoum Mohammed et Mahamane Ousmane, est de plus d'un million 57 000 voix.

Presque tous les recours introduits auprès de la Cour ont été rejetés. C'est ainsi, qu'entre autres, la Cour a rejeté le recours à l'annulation du premier tour de l'élection présidentielle introduit par Mahamane Ousmane à travers son conseil.

Le recours du candidat Ibrahim Yacoubou, aux fins d'annulation des votes dans plusieurs communes a également été rejeté, la Cour l'ayant jugé mal fondé. Selon l'article 90 du Code électoral, en cas de ballottage, la campagne a à nouveau ouvert dès le lendemain de la proclamation des résultats définitifs du premier tour, c'est-à-dire ce dimanche. Elle sera close l'avant-veille du second tour à minuit.

Dans les prochaines heures également, on

s'attend à plusieurs déclarations de ralliement des partis politiques aux deux candidats. Les plus importantes seront celles du MNSD de Seini Oumarou, du MPR d'Albadé Abouba, Ibrahim Yacoubou et Alma Oumarou, entre autres.

Source: RFI



Qualification des Aigles en 1/4 du Chan 2021 : Oh que ce fût difficile!

Les Aigles du Mali se sont qualifiés, samedi 30, pour les quarts de finales du Chan, édition 2021 au Cameroun. Mais ils ont dû boire le calice jusqu'à la lie. Et nous avec.



e Chan, c'est le championnat des équipes nationales de football de l'Afrique. Contrairement à la CAN, qui existe depuis les indépendances et qui oppose les joueurs des pays participants abstraction faite de l'endroit où ils évoluent, le Chan est uniquement réservé aux joueurs locaux. Il a été créé en 2009 par la Confédération africaine de foot (CAF) pour distinguer les seuls joueurs qui évoluent dans leur pays.

De ce fait, certains ont pu considérer le Chan comme un simple lot de consolation destiné à calmer les frustrations des joueurs locaux. D'où aussi, l'idée née chez certains de compétions au rabais.

Mais, le Chan a su montrer qu'il était une compétition valable comme toutes les autres. Par exemple par l'attrait des chasseurs de nouveaux pieds. En effet, le continent africain est un grand pourvoyeur de joueurs à l'Europe et aux autres. Le Chan a su ainsi montrer qu'il était une vaste foire propice aux achats de nouveaux joueurs. Les joueurs eux-mêmes l'ont compris qui considère leur participation au Chan comme une chance unique de taper dans l'œil des recruteurs et ainsi rejoindre un grand club. À partir du moment où une compétition est prise aux sérieux par les premiers acteurs sur le terrain, elle prend de la valeur forcément. C'est ainsi que méprisé au départ par les sceptiques, le Chan a su gagner ses galons. Cette 6ème édition dont le Cameroun est l'hôte

Des Aigles aux ailes déployées

est particulièrement suivie.

Notre équipe nationale de foot amateur ou locaux participent à cette édition Cameroun 2020 avec un vrai appétit d'aller jusqu'au bout et de gagner le Graal. En plus, les poulains du coach Nouhoum DIANÉ ont eu droit à une potion magique de dopage à la dernière minute. Un handicap transformé en atout ; un surplus de cœur. En effet, un dès leur a été contrôlé positif au Covid-19. Les autres ont décidé de doubler d'ardeur pour le venger du mauvais sort

C'est ainsi le déclenchement des compétitions, nos Aigles sont, certes, tout sauf pétillants. Ils ne gagnent pas avec des scores fleuves. Une formation tout sauf une poule pondeuse de buts à la volée. Mais, le sérieux et l'application sont là. Et l'aptitude à faire ce qu'il faut quand il le faut.

C'est ainsi qu'au premier tour, ils ont commencé par une victoire plutôt étriquée. Suivie d'un match nul qui a invité à la vigilance. Ils ont ainsi pu clore ce premier tour avec une victoire qui leurs ouvraient les portes des quarts de finale.

Du gagner pour continuer ou de sortir du jeu pour de bon. Jusqu'à l'édition suivante peut être. C'est désormais, en effet, le stade où il faut préparer les valises avant d'aller au stade, être prêt à rentrer à la maison.

Contre la formation la plus titrée

Ce quart de finale du 30 janvier 2021 s'annonçait d'autant plus difficile qu'il opposait nos Aigles à la formation la plus capée du Chan : la RDC seule sélection à avoir remporté le Chan à deux reprises. Les Léopards sont, il est vrai, en baisse de forme depuis deux ans. Mais ils ont à cœur de prouver que leurs deux titres n'étaient pas issue d'usurpation. Surtout contre le Mali, comme on verra plus loin.

Ce RDC-Mali fut donc dur et éprouvant jusqu'au bout. C'est-à-dire, jusqu'aux séries de penalty. Il ne restait donc plus que l'ultime prolongation du match à 120 minutes.

Les Aigles et leurs supporters ont donc souffert jusqu'à la fin des 90 minutes réglementaires. Et le passage aux séries de penalty. Que nous avons gagné 5 à 4 : jusqu'au bout, ce fût difficile et l'on a dû boire le calice jusqu'à la lie. Le Mali est ainsi le premier pays qualifié des quarts de finale. Donc, on ne sait pas contre qui la prochaine épreuve nous opposera

À la fin du match et de la délivrance, un supporter des Aigles du Mali dira aux micros de L'ORTM: « l'affront de Yaoundé 1972 est lavé ». Cette année inoubliée depuis, c'est le Congo qui avait barré la route de la CAN au Mali. On voit donc tout l'enjeu que recelait cette qualification: Une victoire contre l'histoire.

Amadou TALL

< HOROSCOPE >>



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vos projets se préciseront considérablement, ce qui vous permettra de concentrer vos énergies là où vous pourrez donner le meilleur de vous. Certes, la route ne sera pas complètement dégagée, mais les défis seront là pour prouver ce que vous valez.

Éntre des rentrées d'argent irrégulières et des frais fixes à assumer, vous aurez l'impression d'être en mauvais équilibre sur une corde au-dessus du sol. Si on vous doit de l'argent, il faudra être tenace, car vous aurez affaire à un débiteur récalcitrant.



Taureau (20 avril- 19 mai)

Rendez-vous annulé, points de vue divergents ou problèmes d'organisation, voilà ce qui vous guettera. Notez que vos relations hiérarchiques pourraient se compliquer à cause d'informations déformées ou qui circuleront difficilement d'un poste à l'autre.

Jupiter bien positionné dans votre secteur argent vous facilitera la vie et vous permettra des dépenses, à condition de ne pas abuser de votre carte bleue. Mais à priori, vous aurez suffisamment la tête sur les épaules pour bien gérer votre budget.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les collègues ne semblent guère vous aider, au contraire. Il est possible qu'on vous demande de finir une tâche sous un délai express. Le courage peut momentanément vous manquer dans cette journée difficile. Faites des pauses pour vous régénérer.

Vous devez rester prudent vis-à-vis de l'argent. Les frais sont encore élevés et ils peuvent faire fondre une partie de vos revenus. Vous prenez les choses avec humour. C'est la meilleure façon de voir ces concessions actuelles. La patience est recommandée.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Le Soleil vous fera entrer dans une période constructive. Vous aurez l'occasion de signer un avenant ou un contrat, avec l'assurance que les engagements pris le seront pour longtemps. Extrêmement prudent, vous n'accepterez jamais un travail non déclaré.

Vous ferez un double noeud aux cordons de la bourse que vous ne dénouerez que pour des dépenses utiles ou pour vous acquitter des charges de la vie courante, comme l'électricité, le loyer ou les impôts! Vous resterez sur l'idée de demeurer économe...



Lion (22 juillet - 23 août)

Besogneux, vous irez jusqu'au bout de vos tâches sans lever le nez de vos dossiers. Sauf qu'un collègue vous dérangera, car il aura besoin de vos services. Vous vous souviendrez à temps qu'il sera champion pour que les autres bossent à sa place.

Parce que le calendrier affiche un vendredi 13, vous croirez à votre chance financière et vous serez tenté de jouer pour gagner le gros lot. Avec toutes ces planètes en Vierge, vous risquerez de vous leurrer, car les sous ne rentreront pas par ce biais.



Vierge (23 août 23 septmbre)

Vous voudrez jouer la carte de la discrétion, mais les planètes s'ingénieront à vous pousser sur le devant de la scène. Coaché par Uranus, vous vous mettrez au diapason de vos collègues, gagnerez la confiance de votre hiérarchie ou d'un nouvel employeur.

Vos finances ne feront pas trop de bruit, ce qui vous ira bien, car vous n'aurez pas trop la tête à vous en occuper. Tant que personne ne viendra vous réclamer de l'aide pour un achat, une somme d'argent à avancer, vous n'aborderez pas du tout le sujet.



Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Vous devriez retrouver confiance en vous pour avancer. Le poste actuel vous dévalorise et vous attendez une meilleure fonction. Un collègue peut vous apporter du réconfort et des contacts. Des étapes sont nécessaires pour éprouver la satisfaction.

Jouez encore la carte de la réserve. Vous pouvez comparer les prix, observez, mais évitez les achats impulsifs. Le climat est encore dépensier. Vous risquez de vouloir refaire votre garde-robe. L'envie de séduire entraine des frais supérieurs à ceux estimés.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Avec une structure professionnelle solide, vos projets se concrétiseront. A travers les effets positifs de la pleine Lune, vous aurez vraiment le vent en poupe et il faudra en profiter au maximum. Un vrai soldat aux yeux de votre direction

Aujourd'hui, vous vivrez un vrai regain financier et les mauvaises surprises seront de plus en plus rares. Ami Scorpion, vous demanderez simplement à vivre de manière confortable et sans compter sans arrêt vos sous. Rien de plus et rien de moins!



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

À fond derrière vous, les planètes activeront votre réflexion, votre précision, votre efficacité. Et c'est exactement ce dont vous aurez besoin pour défendre vos idées, avancer sur vos dossiers et vous affirmer significativement dans vos fonctions.

L'argent risquera de vous filer entre les doigts sans même vous laisser le temps de prévoir le coup. Autant dire qu'entre les charges courantes et des dépenses imprévues, vous aurez besoin de tous vos talents de gestionnaire pour retomber sur vos pieds.



Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Si vous le pouvez, vous prendrez plus vite la poudre d'escampette et lâcherez le bureau plus tôt. Pour les autres, vous mettrez le turbo, avec le même état d'esprit de vouloir en finir rapidement et de profiter de cette fin de journée pour vous détendre.

Vous vous occuperez beaucoup de vos comptes, surtout pour savoir combien vous pourrez dépenser, sans vous mettre en danger. L'envie d'une escapade de quelques jours vous reprendra car vous aurez besoin de décompresser, avant que les jours raccourcissent.



Verseau (20 janvier - 19 février)

L'activité professionnelle connait un moment de calme. Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste. Une petite formation est envisagée. Elle vous permet de changer de secteur et de relancer votre carrière. Il est essentiel d'avoir confiance en vous.

Des économies sont à venir, car la trésorerie s'épuise. Pour renouveler votre budget, évitez de craquer sur des gadgets. Ils vous attirent et vous lassent vite. Il n'y a pas de recette magique pour garder la stabilité. Différez vos achats importants.



Poisson (19 février - 21 mars)

À cause du carré Lune-Jupiter, vous ne parviendrez pas à chasser de votre tête vos soucis personnels. Du coup, vous cumulerez les tracas professionnels avec vos autres ennuis. Vous serez moins détendu que d'habitude. Vos collègues s'en rendront compte...

Avec Jupiter associé à la Lune, de mauvaises surprises financières seront possibles, comme par exemple des rappels concernant des contraventions impayés... Aujourd'hui, vous nagerez au milieu d'incertitudes et vous pourrez d'ailleurs perdre pied.



SAER GROUP C'EST:

+de400 collaborateurs

aux nationalités multiples, répartis au sein de **26 sociétés**, qui oeuvrent tous au rayonnement de la marque SAER.

SAER GROUP